

2018-04

COMMENT ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) adoptée en 2015 a concrétisé la volonté de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du pays d'ici à 2050. Elle entend accélérer le développement des énergies renouvelables, réaliser des efforts importants en matière d'efficacité énergétique, notamment dans les bâtiments, et promouvoir la sobriété énergétique en incitant leurs ménages et entreprises à modifier leurs comportements. Trois ans après, le CESE dresse un premier bilan de sa mise en œuvre.

LA TRAJECTOIRE OBSERVÉE N'EST PAS LA BONNE

Malgré les nombreuses initiatives qui se sont développées, l'économie française ne se trouve pas encore sur une trajectoire permettant d'espérer atteindre les objectifs fixés. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de nouveau en 2015 et 2016. Celles des transports ne fléchissent pas, dans le secteur du logement et du tertiaire les objectifs de rénovation énergétique sont loin d'être atteints et la France demeure un des pays d'Europe les plus en retard dans le déploiement des énergies renouvelables. Les moyens mis au service de la transition énergétique demeurent insuffisants et leur stabilité n'est pas assurée.

LE PILOTAGE NATIONAL N'EST PAS OPTIMAL

De nombreuses instances traitent de ce sujet mais leur articulation reste peu claire. Des questions difficiles comme le nucléaire ou les agrocarburants n'ont pas été tranchées lors des premières programmations. Le suivi des indicateurs est insuffisant et ne permet pas de mesures correctives. Cela concerne en particulier la question des compétences, des qualifications et de la formation professionnelle, facteur clé de la transition. Enfin les moyens d'assurer une cohérence entre les orientations prises aux niveaux local et régional et national sont quasi inexistantes.

LES TERRITOIRES ONT DU MAL À PRENDRE PLACE

La LTECV a reconnu la place centrale des territoires dans la transition énergétique. Mais les collectivités locales n'ont pas été dotées de moyens supplémentaires pour assurer cette mission. Et, il y a même lieu de redouter que, dans un contexte de rigueur budgétaire accrue, elles aient des difficultés à poursuivre leurs actions en faveur de la rénovation des bâtiments, du développement des transports collectifs, du déploiement des énergies renouvelables ou encore de la mise en place du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) prévu par la LTECV.



Guillaume Duval

est éditorialiste - Alternatives économiques.

Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances et à la section de l'environnement en tant que personnalité qualifiée.

Contact :

guillaume.duval@lecese.fr
06 81 45 76 05



Madeleine Charru

est ingénieure agro-économiste, directrice de Solagro et Vice-présidente du CLER - réseau pour la transition énergétique.

Elle siège au CESE à la section de l'environnement en tant que personnalité associée.

Contact :

madeleine.charru@lecese.fr
01 44 43 62 27

CES CONSTATS ONT AMENÉ LE CESE À PRÉCONISER DE :

1) SE FIXER DES OBJECTIFS RÉALISTES DANS TOUS LES DOMAINES ESSENTIELS ET S'Y TENIR

➤ Concernant la production d'électricité nucléaire, non traitée dans la première programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), il faut se doter d'un plan permettant d'atteindre l'objectif de 50 % d'électricité d'origine nucléaire avant 2035. En matière de transports, il convient de donner davantage de priorité aux alternatives au transport routier individuel (transports en commun, covoiturage, ferroutage, télétravail...) et d'étudier plus précisément les différents vecteurs énergétiques, et en particulier le vecteur gaz, afin de déployer les infrastructures d'approvisionnement correspondantes sur tout le territoire. Enfin, les questions agricoles et alimentaires sont centrales tant pour l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 que pour le développement d'une bioéconomie durable. Or pour l'instant ces aspects ont été peu traités : il faut combler ce retard.

2) METTRE DES MOYENS À LA HAUTEUR DE L'ENJEU DE MANIÈRE STABLE ET PRÉVISIBLE

➤ Le CESE demande que les vingt milliards d'euros promis dans le cadre du Grand plan d'investissement soient portés à trente cinq milliards. Mais il faut surtout que les financements et les dispositifs publics s'inscrivent dans la durée pour offrir un cadre stable et lisible. À cet égard, le CESE propose qu'un débat soit engagé sur le fait de doter la transition énergétique d'une loi de programmation à l'instar de celle qui vaut pour les finances publiques. Par ailleurs, il conviendrait d'évaluer précisément l'efficacité des nombreux dispositifs de soutien afin de les rationaliser. Il faut aussi rationaliser les structures de concertation au niveau national et se donner les moyens d'harmoniser les programmations établies au niveau régional avec les objectifs prévus par la SNBC et la PPE. Enfin, un débat doit s'engager au niveau européen pour que les financements destinés à la lutte contre le changement climatique, puissent être, dans certaines conditions, exclus des critères de déficit et de dette publics dits de Maastricht.

3) SE METTRE EN ORDRE DE MARCHÉ POUR ENGAGER UNE RÉNOVATION EFFICACE DES BÂTIMENTS

➤ Il faut déployer d'urgence un Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur tout le territoire et pour cela le doter d'un financement pérenne à hauteur de 3 € par ménage et par an. Il faut accélérer la généralisation d'offres uniques de financement et lever les obstacles qui subsistent en matière de tiers-financement. Les dispositifs de soutien doivent inciter davantage à des rénovations performantes et globales avec une priorité absolue à l'élimination des passoires thermiques occupées par les ménages pauvres. Un effort substantiel doit être accompli pour accompagner les professionnels dans leur montée en compétence. Des objectifs réalistes par catégories de bâtiments et par territoires doivent être fixés et suivis avec précision. Il faudra sans doute aussi renforcer progressivement les incitations ou obligations notamment à l'occasion des mutations et pour le parc tertiaire. Enfin, l'État doit montrer l'exemple en rénovant rapidement ses propres bâtiments de façon performante et en aidant les collectivités territoriales à faire de même.

4) LEVER LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

➤ Le retard important pris dans le déploiement des énergies renouvelables (EnR) reste lié à des délais d'agrément beaucoup plus longs qu'ailleurs en Europe, des exigences administratives trop importantes et des difficultés de raccordement à des réseaux qui tardent à s'adapter à une production d'énergie moins centralisée. Sans perdre de vue les contraintes tant budgétaires qu'environnementales, il convient de faciliter davantage le déploiement des différentes énergies renouvelables et notamment de doubler le fonds chaleur. Les projets incluant la participation des habitants et/ou des collectivités doivent être davantage encouragés pour atteindre 15 % des projets d'EnR à l'horizon 2030.

5) FACILITER L'ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS

➤ Il apparaît indispensable d'attribuer aux régions et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des moyens dédiés à la transition énergétique via une part de la Contribution climat-énergie (CCE). Il faut aussi donner aux collectivités concédantes et à celles en charge des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) plus de capacité à orienter le développement des réseaux d'énergie sur leurs territoires. Il convient également de faciliter le développement d'un tissu dynamique d'entreprises de toutes tailles dans les différents domaines de la transition énergétique en veillant à ce que tous les appels d'offres et les dispositifs soient accessibles à tous. La dimension emploi et formation professionnelle de cette transition doit être pleinement prise en compte en établissant au niveau national mais aussi à celui des principales branches et des régions les Plans de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) prévus par la LTECV.